

Situation des agents publics territoriaux dans le cadre des mesures liées au Covid-19

Fonctionnaires relevant de la CNRACL
(temps complet et non complet > 28 heures)

Fermeture du service

3 options possibles

- Télétravail
- Mesure d'affectation temporaire (a)
- ASA

- o (a) hormis les personnes vulnérables car relevant des 11 pathologies + femmes enceintes : interdiction de travail en présentiel

Mesure d'isolement, d'éviction, de maintien à domicile ou garde d'enfant

2 options possibles

- Télétravail
- ASA

Congé maladie

1 seule option

arrêt maladie sans jour de carence

Situation des agents publics territoriaux dans le cadre des mesures liées au Covid-19

Agents publics relevant du régime général
(fonctionnaires < 28 heures et agents contractuels de droit public)

Fermeture du service

3 options possibles

- Télétravail
- Mesure d'affectation temporaire (a)
- ASA

- o (a) Hormis les personnes vulnérables car relevant des 11 pathologies + femmes enceintes : interdiction de travail en présentiel

Mesure d'isolement, d'éviction, de maintien à domicile ou garde d'enfant

2 options possibles

- Télétravail
- ASA avec déclaration auprès de la CPAM uniquement pour la garde d'enfant

Congé maladie

1 seule option

arrêt maladie sans jour de carence